



Verband Schweizer Gemüseproduzenten  
Union maraîchère suisse  
Unione svizzera produttori di verdura

Office fédéral de l'énergie  
Section BP  
3003 Berne

Berne, le 30 janvier 2013

## Consultation sur la stratégie énergétique 2050; prise de position de l'UMS

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames, Messieurs,

Après discussion avec MM. Muller et Cavigelli de l'OFEN ainsi que Mme von Felten de l'OFEV, nous nous permettons de prendre position sur la stratégie énergétique 2050. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce sujet. Les maraîchers souhaitent en effet apporter une contribution à la nouvelle stratégie énergétique de la Confédération. Ci-après, vous trouverez les points nous paraissant particulièrement importants. En plus de notre prise de position, nous renvoyons à celles de Jardin Suisse et de l'Union suisse des paysans.

### 1. Appréciation générale du projet

La branche maraîchère pourrait fournir de l'électricité à plus de 20 000 foyers à l'aide d'installations de CCF, et ce avec des émissions minimales de CO<sub>2</sub> qui sont de toute façon produites. Il s'agit à présent de développer le potentiel existant dans la culture maraîchère, notamment dans le domaine du CCF et des énergies renouvelables, avec des systèmes incitatifs ciblés. Au Pays-Bas, par exemple, il existe un système de commerce de l'énergie attrayant pour les serristes indigènes. Entre-temps, la production d'électricité constitue un facteur important pour les maraîchers hollandais. Nous souhaiterions que les maraîchers suisses disposent aussi d'une telle possibilité.

L'Union maraîchère suisse (UMS) estime que les mesures de la stratégie énergétique 2050 vont dans la bonne direction. Nous considérons notamment **la stratégie CCF** comme étant un **élément central** pour parer à la pénurie d'énergie attendue après la sortie du nucléaire. La suppression du plafond général du fonds de la RPC est aussi un point positif.

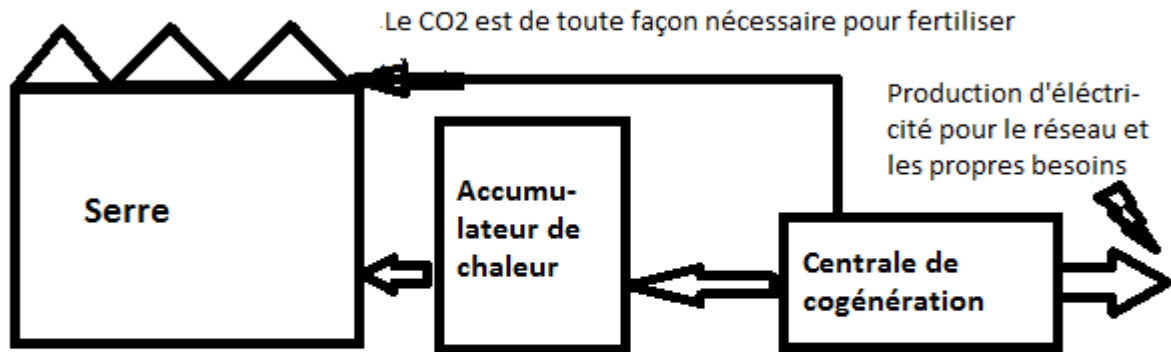
Nous approuvons par conséquent le système de rétribution du CCF proposé à l'art. 31 et suivants de la LEné, projet du 28 septembre 2012. Le domaine soutenu de 0.35 à 20 MW selon l'art. 31, al. 1 LEné nous semble également judicieux. Globalement, le Conseil fédéral doit fixer un niveau adéquat pour le système de rétribution selon l'art. 31 et suivants LEné, afin que les installations de CCF puissent être exploitées de façon rentable. Il faut également prévoir une réglementation attrayante pour la couverture des propres besoins. Les exploitations maraîchères produisent souvent sur divers sites géographiquement indépendants. Cela doit être pris en compte dans la réglementation relative aux propres besoins.

L'UMS défend des conditions cadres renforçant la compétitivité du secteur et offrant ainsi des perspectives à une production maraîchère performante et axée sur le marché. Grâce à des infrastructures modernes et à des méthodes de production ménageant les ressources, la production maraîchère suisse tient déjà largement compte de la durabilité (courts trajets, conduite efficace de la production avec l'eau, la fumure et l'énergie). Concernant l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, les exploitations importantes ont déjà entrepris de gros efforts ces dernières années en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). L'UMS tient par contre à relever que le potentiel en matière de production d'électricité n'est encore guère utilisé, les incitations économiques n'étant pas suffisamment intéressantes. Par exemple, les entreprises maraîchères ne bénéficient pas, contrairement à certaines industries, d'un prix du gaz avantageux et d'un libre choix du fournisseur.

## 2. CCF en culture sous serre: une combinaison optimale!

L'OFEN a élaboré les fondements pour une stratégie CCF en septembre 2012. Le CCF y est décrit comme étant un instrument important pour parer à la pénurie d'électricité. Les émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que la nécessité de disposer d'acheteurs de la chaleur sont citées parmi les principaux désavantages des installations de CCF. **Ces désavantages disparaissent justement avec les serres.** Les centrales de cogénération en culture maraîchère ne sont pas des centrales électriques proprement dites, mais constituent une forme judicieuse d'utiliser l'énergie. Contrairement à la construction de nouvelles centrales à gaz, les infrastructures et les flux d'énergie existent déjà en culture maraîchère et peuvent ainsi être mis à profit efficacement. **La chaleur résiduelle et les émissions de CO<sub>2</sub> sont directement utilisées pour chauffer et fertiliser les cultures.** Rappelons que les plantes doivent de toute façon être fertilisées avec du CO<sub>2</sub>. En outre, il est important de noter que les installations de CCF en culture maraîchère permettent de produire de l'électricité lorsque la demande est particulièrement forte (p. ex. le matin). La chaleur peut être stockée dans des accumulateurs de chaleur jusqu'à ce qu'elle soit employée pour chauffer la serre. Les installations de CCF pouvant être rapidement mises en marche et arrêtées, il est possible de compenser une pénurie à court terme dans le réseau. Les centrales de cogénération sont donc très efficaces, tant au niveau de l'utilisation que de la production d'énergie.

### Utilisation du CCF en culture sous serre



La chaleur pour chauffer la serre peut être stockée  
=> souplesse concernant la période pendant laquelle la centrale de cogénération fonctionne

### 3. Potentiel au sein de la branche maraîchère: production d'électricité pour plus de 20 000 foyers, tendance à la hausse

Selon une première analyse de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), la production sous serre présente un **potentiel** permettant d'approvisionner au minimum **20 000 foyers** en électricité. Notons qu'il s'agit d'une estimation prudente. Les surfaces augmentant tendanciellement et les exploitations étant de plus en plus grandes et concentrées, le potentiel croît également.

Éléments clés:

- Les deux groupes de modèle énergétique de l'AEnEC regroupent 23 maraîchers. La construction d'une installation de CCF paraît judicieuse sur 19 de ces exploitations. Les autres sont trop petites ou couvrent déjà aujourd'hui leurs besoins en chaleur avec des sources d'énergies alternatives.
- Ensemble, les 19 exploitations peuvent construire des installations de CCF disposant d'une puissance électrique de 22 300 kW et assurer, de la sorte, une production annuelle d'électricité de 103 000 MWh ou 103 000 000 kWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de 20 000 foyers.
- L'expérience montre que les grandes installations sont plus rentables que les petites. La construction de quatre grandes installations chez les quatre principaux producteurs permettrait de disposer de la moitié de la puissance et de fournir plus de la moitié de l'électricité (57 000 MWh ou 57 000 000 kWh).
- Les propres besoins en électricité des exploitations ne représentent qu'une petite partie de la production. La majeure partie de l'électricité produite pourrait être injectée dans le réseau.

#### 4. Libéralisation du marché du gaz en Suisse ?

Comme évoqué ci-dessus, l'UMS soutient la proposition du Conseil Fédéral de pouvoir faire bénéficier les futures installations de cogénération de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). L'UMS estime cependant qu'une libéralisation du marché du gaz en Suisse comme le connaît l'UE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 permettrait aux entreprises maraîchères de choisir librement leurs fournisseurs et de bénéficier de meilleures conditions en tant que grands consommateurs.

L'UMS demande donc au Conseil Fédéral d'étudier une libéralisation du marché du gaz en Suisse qui serait profitable à toute l'économie et permettrait par exemple une meilleure rentabilité des futures installations de cogénération.

En annexe, nous vous faisons parvenir une liste détaillée de l'AEnEC avec l'estimation du potentiel des exploitations entrant en ligne de compte.

Nous vous remercions d'avance de tenir compte des propositions des maraîchers et de veiller à ce que la mise en œuvre de la stratégie soit axée sur la pratique. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou explication. En outre, nous nous tenons à votre disposition pour élaborer en commun les bases pour des projets.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hannes Germann  
Président



Pascal Toffel  
Directeur

Annexe:

Liste du potentiel de la production d'électricité avec le CCF